

Le Conseil d'Etat valide l'éloignement des journalistes lors des évacuations de migrants



Article rédigé par *RT France*, le 04 février 2021

Source [RT France] Deux journalistes qui se plaignaient de ne pas avoir pu pénétrer dans les périmètres de sécurité de la police lors d'évacuations de migrants ont été déboutés par le Conseil d'Etat, qui a jugé qu'il n'y avait pas d'atteinte à la liberté de la presse.

Les périmètres de sécurité mis en place par la police lors des évacuations de camps de migrants, qui ont pour conséquence de tenir à distance les journalistes, ne portent pas une atteinte excessive à la liberté de la presse, a jugé le 3 février le Conseil d'Etat.

Le juge des référés, qui statue seul selon une procédure d'urgence, a ainsi débouté deux journalistes qui se plaignaient de ne pas avoir pu pénétrer à cinq reprises, les 29 et 30 décembre, dans les périmètres de sécurité entourant des opérations d'évacuation dans les régions de Calais et de Dunkerque.

«La protection de l'ordre public l'a emporté sur la liberté d'informer», a regretté Vincent Brengarth, avocat du Syndicat national des journalistes (SNJ) intervenu en soutien des deux reporters. «C'est d'autant plus choquant qu'on sait qu'il y a des violations répétées des droits humains [...] et que le droit à l'information devrait donc y être renforcé», a-t-il ajouté.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/83500-conseil-detat-valide-eloignement-journalistes-evacuations-migrants>